

Éléments de correction de l'ECC n°7

Evaluation des Connaissances & de la Compréhension

1) [ECC n°6] Distinguez assurance et assistance. (/2)

L'assistance consiste, pour les pouvoirs publics, à verser des revenus de transfert appelés minima sociaux principalement financés par l'impôt aux plus démunis comme le versement du RSA, ou l'octroi de la CMU. A contrario, l'assurance consiste, toujours pour les pouvoirs publics, à verser aux cotisants des revenus de transferts appelés allocations principalement financés par les cotisations sociales quels que soient leurs revenus lorsque survient un risque social comme le chômage, la vieillesse ou la maladie par exemple.

2) Quels sont les effets positifs et négatifs de l'instauration d'un salaire minimum ? (/3)

Effet négatif : selon la théorie néo-classique du chômage, ce dernier proviendrait d'un excès du salaire par rapport à la productivité du dernier embauché, le salaire serait trop élevé car des rigidités sur le marché du travail empêcheraient le prix du travail de s'ajuster (à la baisse) selon l'offre et la demande de travail (chômage lorsque $O > D$, pour supprimer le chômage il faudrait que le prix du travail (= salaire) baisse afin de ralentir l'offre et stimuler la demande); le SMIC est typiquement une de ces rigidités puisque la loi interdit de descendre en dessous du salaire minimum.

Effets positifs : le salaire n'est pas qu'un coût pour l'employeur, c'est aussi un revenu qui permet aux ménages de consommer, offrant ainsi des débouchés aux entreprises qui doivent vendre pour être incitées à embaucher. Ainsi, le SMIC français a été conçu en 1970 pour être un salaire soutenant la croissance économique par le dynamisme de la demande qu'il induit (indexation du SMIC aux prix pour protéger le pouvoir d'achat). L'existence d'un SMIC permet en général de limiter la pauvreté laborieuse (cf. comparaison France/Allemagne). Le salaire minimum constitue une protection des travailleurs en matière de rémunération.

3) Présentez 3 mesures pour lutter contre le chômage classique. (/3)

Le chômage classique provient de la supériorité du coût du travail à sa productivité (embauche pas rentable), pour lutter contre ce type de chômage il faut donc agir pour baisser le coût du travail ou accroître la rentabilité de l'embauche / de l'entreprise :

- Baisse ou suppression du SMIC pour baisser le coût du travail notamment des travailleurs les moins productifs
- Exonération des cotisations sociales pour baisser le coût du travail
- Exonérations fiscales pour accroître la rentabilité des entreprises
- Emplois subventionnés (aidés par les pouvoirs publics)

4) Que sont les conventions collectives ? A quoi servent-elles ? (/2)

Une convention collective est un texte juridique transposant un accord dont les dispositions règlent les conditions de rémunération, de formation professionnelle et de travail des salariés, ainsi que leurs garanties sociales dans une branche professionnelle donnée, après une négociation passée entre les organisations représentant les employeurs et les organisations représentant les salariés (syndicats) que l'on appelle les partenaires sociaux. Les contrats de travail doivent s'y référer en précisant le type d'emploi et le coefficient de rémunération. Les conventions collectives étant plus favorables que le droit du travail, elles servent donc à

améliorer les conditions de travail et/ou de rémunérations dans les branches concernées, elles accroissent la démocratie salariale puisqu'elles nécessitent des négociations entre partenaires sociaux censés représenter les intérêts des parties.

5) Comment la théorie du salaire d'efficience permet-elle d'expliquer le chômage ? (3)

La théorie du salaire d'efficience sert à expliquer pourquoi des salaires supérieurs au salaire d'équilibre sont durablement offerts aux travailleurs. A cause d'asymétries d'information entre offreurs et demandeurs de travail, les employeurs, voulant minimiser leurs coûts de recrutement et de formation, proposent des salaires supérieurs afin d'attirer à eux les meilleurs travailleurs et s'assurer leur productivité et fidélité. L'existence de ces salaires d'efficience réduit le nombre de travailleurs que l'entreprise peut embaucher pour rester rentable, ce qui occasionne du chômage.

6) La flexibilisation du marché du travail peut accroître la segmentation du marché du travail. Explicitiez cette affirmation. (3)

La flexibilisation du marché du travail consiste à assouplir le droit du travail concernant notamment les types de contrats de travail et les modalités de licenciement. Elle a par exemple permis le développement des CDD, de l'intérim et des contrats de travail à temps partiel que l'INSEE nomme « formes particulières d'emplois » qui sont des formes atypiques d'emplois offrant plus de souplesse dans la gestion des effectifs pour une entreprise soumise aux fluctuations de la conjoncture. Ce faisant, un marché secondaire du travail s'est peu à peu constitué, rassemblant les travailleurs précaires soumis à un fort risque de chômage et effectuant de nombreux aller-retour entre chômage et activité, en parallèle du maintien du marché primaire constitué des travailleurs stables (CDI, temps plein, forte intégration dans leur entreprise), ce que les économistes nomme la segmentation du marché du travail.

7) Vous présenterez le document puis vous décrirez l'évolution de l'emploi non qualifié en France entre 1984 et 2004. (4)

Ce document est un graphique publié par l'INSEE en 2007, intitulé « Évolution de l'emploi non qualifié en France entre 1984 et 2004 » qui représente, en indice base 100 en 1984, l'évolution de l'emploi qualifié total mais aussi du détail, c'est-à-dire de l'emploi non qualifié employé et ouvrier. On constate en premier lieu que l'emploi non qualifié total a d'abord diminué de près de 10% de 1984 à 1994, passant de l'indice 100 à 90, pour ensuite connaître un rebond puisque l'indice de l'emploi total non qualifié en France en 2004 est de 113, base 100 en 1984, soit une hausse de 13% sur l'ensemble de la période. En second lieu, on observe que l'emploi non qualifié employé n'a presque pas connu de diminution depuis 1984, il est en 2004, 55% plus élevé qu'en 1984. A contrario, l'emploi ouvrier non qualifié a connu un net recul de 1984 à 1994 (presque -30%), et bien qu'il ait connu de légers développements de 1994 à 2004, il n'est pas revenu à son niveau de 1984. En effet, l'indice de l'emploi ouvrier non qualifié en 2004 est de 78, base 100 en 1984, soit une baisse de 22% de 1984 à 2004. Au total donc, l'accroissement de l'emploi non qualifié total depuis 1994 et le rattrapage et dépassement du niveau de 1984 en 1997 est surtout imputable au dynamisme de l'emploi non qualifié employés. Ce graphique en indice permet de comparer aisément les évolutions de l'emploi non qualifié en France mais il ne nous permet pas de connaître les volumes d'emplois.